# Règlement intérieur Bourse aux jouets, vêtements et articles de puériculture

Organisée par : L'école L'ESCALE

Lieu: Le Gymnase des Bretchs - 43400 Le Chambon-sur-Lignon

Date: Le 29 novembre 2025

## Article 1 - Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et de bon déroulement de la Bourse jouets, vêtements et articles de puériculture organisée par **L'école L'ESCALE** .

# **Article 2 - Participants**

La bourse est ouverte :

- Aux particuliers souhaitant vendre des jouets, vêtements ou articles de puériculture d'occasion.
- Les professionnels ne sont pas autorisés à participer.

Les participants doivent avoir signé le **Contrat d'engagement** et accepter le présent règlement sans réserve.

# Article 3 - Inscription

L'inscription est validée après :

- Réception du bulletin d'inscription complété et signé.
- Règlement des frais de participation et, le cas échéant, du panier repas.
- Accord de l'organisateur confirmant la réservation et l'emplacement.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement après la date limite fixée par l'organisateur.

# Article 4 -Articles acceptés

#### Sont autorisés :

- Les jouets, jeux, livres, vêtements et articles de puériculture propres, en bon état et conforme aux normes de sécurité.
- Les vêtements doivent être lavés, pliés et étiquetés (tailles, prix).

#### Sont interdits:

- Les articles ne répondant pas aux normes CE, cassés, dangereux ou non conformes à la législation en vigueur.
- Les denrées alimentaires ou produits d'hygiène.

L'organisateur se réserve le droit de refuser tout article jugé inapproprié.

#### **Article 5 -Installation et horaires**

- Installations des stands : de 7H00 à 9H00.
- Ouverture au public : de 9H00 à 17H30.
- Rangement : à partir de 17H30.

Chaque participant doit tenir son stand durant toute la durée d'ouverture au public et laisser son emplacement propre après la manifestation.

## Article 6 - Vente et responsabilité

- Les ventes se font directement entre particuliers.
- L'organisateur n'intervient pas dans les transactions et ne perçoit aucune commission sur les ventes.
- Les participants restent seuls responsables des objets exposés.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou dégradations.

## Article 7 - Sécurité et comportement

- Les participants doivent respecter les consignes de sécurité du lieu.
- Il est interdit de fumer ou de consommer de l'alcool sur le lieu de vente.
- Tout comportement inapproprié pourra entraîner l'exclusion immédiate sans remboursement.

#### Article 8 - Panier repas

Un panier repas est proposé par l'organisateur au prix de 8,00 €. Il doit être réservé à l'avance lors de l'inscription.

• Le repas comprend : 1 boisson, 1 sandwich, 1 barquette de frittes 1 crêpe sucrée.

Les participants peuvent également apporter leur propre repas, sous leur responsabilité.

# Article 9 - Acceptation du règlement

La signature du **bulletin d'inscription** et du **contrat d'engagement** vaut acceptation du présent règlement intérieur dans son intégralité.